ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 49125

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la reconnaissance des médecines non conventionnelles telles que l'acupuncture, la médecine homéopathique et la médecine chinoise. En effet, bien que ces nouvelles pratiques connaissent un succès accru auprès des malades et que les directives européennes recommandent de leur accorder un statut à part entière, elles ne sont pas reconnues par le Gouvernement et la CNAM. Les patients ayant recours à ce type de médecine se voient donc confrontés au non-remboursement des organismes sociaux. Il lui demande en conséquence les mesures qu'elle entend prendre pour permettre la reconnaissance d'un statut à part entière à ces médecines dites non conventionnelles.

Données clés

Auteur : M. François Lamy
Circonscription : Essonne (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49125
Rubrique : Médecines parallèles
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4259